

## Sommaire

- Le mot du Président
- Entraînement judo insolite  
Stade du CEC
- Le service Civique
- Opération Eco-citoyen
- Anniversaires du mois  
Mars 2021

## Nos Partenaires



## Dépité mais de l'espoir

L'absence de compétition et d'entraînement (hormis pour le sport de haut niveau c'est-à-dire les judokas inscrits sur les liste ministérielles) que nous vivons n'est pas une décision fédérale mais de l'état. En effet, le ministère chargé des sports a décidé l'arrêt des entraînements et des compétitions amateurs pour les mineurs et majeurs pour l'instant interdits jusqu'à nouvel ordre et cela que soit le sport

La fédération et ses organes déconcentrés tentent de faire au mieux en proposant des liens sur les différents sites

Enfin les nuages se dissipent et une éclaircie pointe dans les prochains jours Nous avons fait face à une situation complètement inédite, nous sommes toujours à la recherche de justesse et d'équilibre cette crise nous fera grandir.....et nous avons de cesse à nous adapter aux différents décrets

Un avoir (omis la cotisation fédérale) vous sera accordé par le conseil d'administration sur la saison 2020-2021

lors de la réunion du conseil d'administration au mois de juin 2021

*Pour le conseil d'administration*

*Manenq jean marc*



## INFORMATIONS

### ALERTE JUDO PROPRE

Ensemble, luttons contre les comportements déviant pour une pratique propre du judo



**Votre club accepte les chèques vacances ou les coupons sports**

### E-PASS

Nous avons signé avec le conseil régional la convention E-PASS permettant aux lycéens une réduction sur la licence sportive

### SERVICE CIVIQUE ?

**Votre club recherche une personne pour le service civique**

Le service civique est un engagement volontaire au service de l'intérêt général, ouvert à tous jeunes de 16 à 25 ans sans diplôme sur des périodes de 6 à 24 mois avec des missions d'au moins 24 heures par semaine, un engagement de service civique n'est pas incompatible avec une poursuite d'étude ou un emploi à temps partiel

Le service civique indemnisé à 580 euros net par mois sur une période de 6 à 12 mois pour une mission d'au moins de 24 heures, le service civique n'est pas incompatible avec une poursuite d'étude ou un emploi à temps partiel

**PRENDRE CONTACT AVEC VOTRE CLUB**

### ENTRAINEMENT 'JUDO AU STADE DU CEC' !!!



### INFORMATIONS

*Votre club est désigné comme club pilote pour des projets innovants en zone PACA*

*DANS LE CADRE DES ACTIONS ECO-CIYOYEN*

### Anniversaire pour le mois de Mars 2021

**Mme MONNET** virginie (vendredi 5)

**Mr BAMOUF** Sofiane (Samedi 13)

**Mr ROCHE** benjamin (Lundi 15)

**Mr LOPEZ** chris (Jeudi 18)